



Temps de Travail Astreinte de Garde

Par **Lizeray**, le **09/01/2019** à **08:39**

Bonjour,rnrnLorsque je suis de garde, je travaille sans jour de repos entre le vendredi matin 09 h 00 et le vendredi suivant 12 h 00 (gardes de secteur Pompes Funèbres) soit pendant une semaine complète de vendredi à vendredi. Je suis de repos le jeudi précédent ma prise de garde du vendredi et en week-end le vendredi midi suivant. Pendant la garde, je dois obligatoirement tenir le bureau le samedi de 09 h 00 à 17 h 00 (voir plus si le travail l'exige) et le dimanche de 09 h 00 à 12 h 00 (voir plus comme le samedi), est-ce normal ?rnrnrnMerci.

Par **morobar**, le **09/01/2019** à **10:53**

Bonjour,rnrnNon ce n'est pas normal. Le temps d'astreinte c'est la période durant laquelle vous pouvez être joint et devez intervenir dans un délai pré-déterminé : au domicile, chez les amis, au cinéma, restaurant, etc. Dès l'intervention, le temps d'astreinte devient du temps de travail ainsi que le temps de trajet.rnLes astreintes sur le lieu de travail constituent en fait du temps de travail effectif, permanence selon votre description. L'organisation que vous décrivez est donc irrégulière.

Par **Lizeray**, le **09/01/2019** à **11:25**

De plus, mon employeur ne m'a pas fait passer de nouvelle visite médicale mis à part celle passée lors de ma prise en fonction en mars 2012, en aurais-je dû en avoir d'autre?

Par **morobar**, le **09/01/2019** à **12:16**

Oui.rnLe renouvellement des visites a été profondément modifié, mais la périodicité est au plus de 4 ans.rnD'autant que maintenant un professionnel de santé (voir ici un infirmier) est en mesure de délivrer l'aptitude ou son renouvellement.rnNormalement sur le tableau d'affichage obligatoire l'adresse du médecin du travail doit figurer. Rien ne vous empêche d'initier une visite.rnPeut-être apprendrez vous à cette occasion que l'employeur ne cotise plus.

Par **Lizeray**, le **09/01/2019** à **12:29**

Autre question, notre entreprise possède plusieurs agences et dans l'agence principale, les employés travaillent au sous-sol sans ouverture extérieure, sans fenêtre ni ventilation. J'en avait parlé à mon employeur mais il n'en a pas fait cas, m'a simplement dit "vous êtes incroyable".

Par **morobar**, le **10/01/2019** à **06:37**

Bonjour,rn[citation]travaillent au sous-sol sans ouverture extérieure, sans fenêtre ni ventilation[/citation]rnSans ventilation, c'est vous qui le dites.rnVos collègues seraient morts depuis longtemps.rnCeci dit tous les salariés qui travaillent dans des entrepôts réfrigérés travaillent dans des lieux clos sans fenêtre.

Par **Lizeray**, le **10/01/2019** à **08:35**

Bonjour,rnrnOui, mais il n'empêche qu'à chaque fois que je me rends à cet endroit pour y travailler, je suis pris d'un mal de tête affreux alors que dans une autre agence où il y a une fenêtre, ce n'est pas le cas. De plus, mes autres collègues m'ont dit qu'ils éprouvaient ces maux de tête également, ce n'est pas normal. Les rares personnes qui viennent voir là où on travaille n'en reviennent pas, c'est juste un constat.

Par **morobar**, le **10/01/2019** à **09:43**

Ils peuvent en revenir car les seules obligations résident dans l'éclairage et l'aération.rnAprès cela peut convenir ou non, j'ai connu des personnes qui ne supportaient pas d'être près des fenêtres à des étages élevés.